

Concernant la souscription d'un prêt
« Impulse » d'un montant de 5 000 000 €
auprès d'Arkéa Banque E&I au titre des
investissements 2024 du budget eau

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;
VU la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
VU l'intérêt financier de Limoges Métropole ;
VU la proposition commerciale en date du 14 novembre 2024

DECIDE

Article 1 : De contracter un prêt « Impulse » auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels d'un montant de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) destiné à financer le programme d'investissement 2024 du budget eau.

Article 2 : Les principales caractéristiques financières du contrat de prêt sont les suivantes :

<i>Score charte Gissler :</i>	1A
<i>Montant :</i>	5 000 000 €
<i>Durée :</i>	20 ans
<i>Commission d'engagement :</i>	0,10%
<i>Commission de non-utilisation :</i>	3,50% du montant des fonds non appelés
<i>Mise à disposition des fonds :</i>	Déblocage possible à tout moment en tout ou partie avant le 30 décembre 2024 au plus tard
<i>Index et marge :</i>	Euribor 12 mois préfixé + 0,77% avec taux Euribor flooré à zéro.
<i>Base de calcul :</i>	Exact/360
<i>Périodicité :</i>	annuelle
<i>Mode d'amortissement :</i>	linéaire
<i>Echéances :</i>	Paiement à terme échu
<i>Remboursement anticipé :</i>	possible à chaque échéance, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 3% du capital restant dû, sans faculté de réemprunter et avec un préavis

minimum de 1 mois.

Option de passage à taux fixe : Possible à chaque échéance

Article 3 : Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le prêteur.

Article 4 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Fait à Limoges, le **28 NOV. 2024**

Le Président,

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

Publié le : 28.11.2024